

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS47

AMENDEMENT

présenté par
M. Simion, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« comprend un conseil d'administration composé de »

les mots :

« rassemble les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la référence au conseil d'administration, issue d'une première écriture de l'article.